

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

METZ MÉTROPOLE

COMMUNE D'AUGNY

PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°PT 07/2018 du 24/08/2018, le Président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune d'AUGNY.

Le projet de modification porte sur :

- La création d'un secteur dans la zone UZ pour fixer un zonage et un règlement permettant de poursuivre la reconversion du Plateau de Frescaty en y autorisant notamment des activités logistiques ;
- La création d'une zone A pour autoriser le projet d'Agrobiopole sur le plateau de Frescaty ;
- L'extention de la zone NE pour préserver et valoriser le Parc Simon ;
- L'extension de la zone UB afin d'y inclure l'aire de jeux existante sur le quartier de l'Aérogare.

Monsieur Alain CHANTEPIE, Officier supérieur à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition :

- au siège de Metz Métropole, Harmony Park, 11 Boulevard Solidarité BP 55025, 57071 METZ Cedex 3 ;
- à la mairie d'AUGNY, 3 rue de la Libération, 57685 AUGNY,

pendant une durée de 32 jours consécutifs, DU 14 SEPTEMBRE 2018 AU 15 OCTOBRE 2018 INCLUS, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les remarques peuvent également être adressées par écrit en mairie au nom de M. le commissaire enquêteur ou par mail à l'adresse électronique suivante : enquetepubliqueaugny@metzmetropole.fr

Par ailleurs, le commissaire enquêteur tiendra ses permanences en Mairie d'AUGNY (siège de l'enquête publique) le :

- vendredi 14 septembre 2018 de 09h00 à 12h00,
- mardi 02 octobre 2018 de 09h00 à 12h00,
- lundi 15 octobre 2018 de 14h00 à 17h00.

Toutes les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur les sites Internet suivants :

- <https://www.metzmetropole.fr/>
- <https://www.augny.fr>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont à la disposition du public à Metz Métropole, en Mairie d'Augny et en Préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site Internet de la Métropole et de la commune.

Au terme de l'enquête publique, l'approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme pourra être adoptée. Metz Métropole est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme.